



# **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

## **AIRE D'ECO-BIVOUAC**

**Maison du Parc naturel  
régional du Morvan**

LE PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN a souhaité, au côté de l'association IPAMAC (InterParcs Massif Central) expérimenter et proposer au public cette aire d'éco-bivouac.

Tout usager est tenu de se conformer au règlement intérieur de l'aire d'éco-bivouac sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à l'expulsion et au dépôt de plainte. Les règles de bonne conduite et les informations sur l'utilisation de l'aire sont disponibles sur le site internet du Parc naturel régional du Morvan et affichées sur l'aire d'éco-bivouac.

L'aire d'éco-bivouac est gratuite et gérée en autonomie.

L'aire d'éco-bivouac est composé de :

- 1 cabane de couchage
- 1 cabane convivialité
- 1 toilette sèche (accessible PMR)

La capacité d'hébergement totale de l'aire d'éco-bivouac est de 10 personnes

Durée du séjour : uniquement à la nuitée



## INFORMATIONS PRATIQUES / FONCTIONNEMENT

### ACCUEIL

- Heure d'arrivée conseillée : avant 18h et le départ devra être effectué avant 9h le lendemain matin
- Il n'y a pas d'accueil sur l'aire d'éco-bivouac, l'arrivée et le départ se font en autonomie

### INSTALLATION

- L'aire d'éco-bivouac n'est pas accessible en véhicule motorisé
- Il n'y a pas d'attribution d'« emplacements ». Celle-ci se fait en fonction de l'ordre d'arrivée sur l'aire. Le Parc ne peut en aucun cas garantir qu'un emplacement sera disponible à l'arrivée des personnes
- Le bivouac s'effectue à proximité immédiate des cabanes, dans la limite de 4 tentes. Il est interdit d'installer ses tentes en dehors de la zone de l'aire d'éco bivouac
- S'il n'y a plus de places : nous vous prions de vous diriger vers le camping municipal de Saint-Brisson situé à environ 750m en direction du village
- Le bivouac est interdit sur le reste de la propriété conformément au règlement intérieur de la Maison du Parc
- L'usage de la partie conviviale est uniquement lié à l'utilisation de la partie couchage
  - Respecter la faune, la flore, le voisinage et les autres usagers de l'aire,
  - Nettoyer les lieux avant de partir,



## SERVICES

- Le petit déjeuner ou le repas peuvent être proposés à emporter ou sur place (midi uniquement) auprès du Bistrot du Parc, pour toute information et réservation au préalable merci de contacter le numéro de téléphone suivant 03 86 78 03 25.

Activités annexes : toute activité gratuite ou payante mentionnée dans la brochure de la Maison du Tourisme, sur notre site web peut, dans certaines circonstances, être modifiée ou annulée en raison de contraintes particulières. À ce titre, notre responsabilité ne saurait être engagée.

## POINT D'EAU

Comme dans tout bivouac, il n'y a pas d'eau potable à disposition sur l'aire. Le Parc naturel régional met à votre disposition 2 jerricans vides à remplir au robinet extérieur d'eau potable fixé sur le bâtiment des toilettes de la Maison du Tourisme. Ces jerricans sont stockés dans les toilettes sèches. Vous êtes tenu de les remettre à l'endroit où vous les avez trouvés pour les usagers suivants.



## ANIMAUX

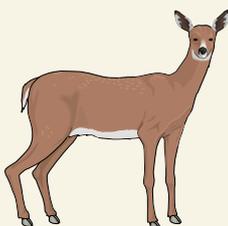
Les chiens sont acceptés sur l'aire d'éco-bivouac, à condition qu'ils ne laissent pas de traces et ne nuisent pas à la tranquillité des usagers ni du bétail. Ils doivent être sous la surveillance de leur propriétaire et obligatoirement tenus en laisse.

Les cavaliers sont acceptés sur l'aire d'éco-bivouac. Néanmoins, les équidés (chevaux, ânes) devront être mis sur une zone prévue à cet effet pour garantir la tranquillité des usagers et assurer la propreté des lieux (absence de crottin).

## SÉCURITÉ

Veillez à :

- L'usage du lieu et du feu est interdit pour le pique-nique du midi
  - Merci de veiller au feu et à l'utilisation du foyer mis à votre disposition
  - Emporter vos déchets, un local poubelles est à votre disposition sur le site
- L'aire d'éco-bivouac devra être remise en état et propre lors de votre départ
- Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés sur l'aire de bivouac
- Il est interdit de circuler dans l'enceinte de la propriété en véhicule motorisé



## NUMÉROS D'URGENCE

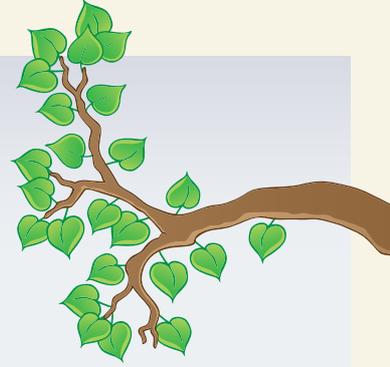
Général  **112** !

Samu 15

Police secours 17

Pompiers 18

Un défibrillateur est à disposition sur le mur d'entrée de la Maison du Tourisme



Vous êtes responsable de vos équipements et de votre sécurité sur l'aire d'éco-bivouac. Chacun.e est tenu.e de s'abstenir d'une action qui pourrait dégrader l'équipement, nuire à l'environnement et à la sécurité des usagers. Il est interdit de grimper sur les structures en bois et les arbres, de jouer avec le feu du foyer, de pénétrer dans les locaux du parc.

En cas de bris, dégradation ou d'urgence merci de prévenir la Maison du Parc au numéro de téléphone suivant aux horaires indiqués ci-dessous :

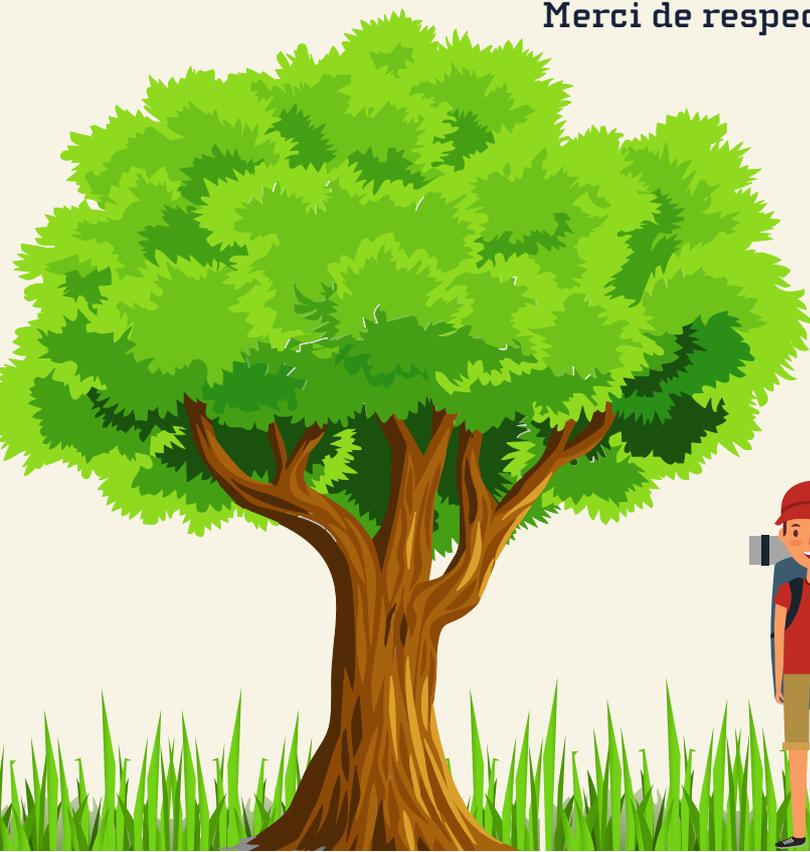
La Maison du Tourisme : 03 86 78 79 57

Du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (18h Juillet et Août)

Les samedis et dimanches de mai à octobre de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30 (18h Juillet et Août)

En dehors de ces horaires ou en cas d'absence de personnel sur le site, contactez le 06 32 80 30 15.

Merci de respecter le **SILENCE** du site en soirée



**Bon bivouac**  
**L'équipe du Parc**